

DOTATION BACS : Vos questions les plus fréquentes

Combien me coûte le bac ?



= gratuit

Le bac est intégralement pris en charge par le SMICTOM

Il s'agit d'un bac fabriqué en Haute-Marne dont la cuve est 100% recyclée. Le bac est affecté à une adresse. En cas de déménagement, il reste sur place.

A quelle date aurais-je mon bac ?



La distribution des bacs débute au mois de MAI et devrait s'achever en fin d'année 2019

Vous recevrez une invitation pour retirer votre bac lors des sessions de distribution de votre commune de résidence.

Quel sera le volume de mon bac ?

1 personne



80 L

2 à 3 pers.



140 L

4 à 5 pers.



240 L

6 personnes et +



360 L

Résidence secondaire



140 L

Professionnel



Professionnel, le choix du nombre et du volume de bac(s) dépend des besoins de votre activité dans la limite de 1080 L par semaine (soit 3 bacs de 360 L)

Particulier, vous n'avez pas à choisir le volume de votre bac car il dépend de la composition de votre foyer.

Qui est responsable du bac ?

L'usager est responsable du bac et de son entretien.

A quoi sert la puce ?



La puce permet de comptabiliser le nombre de présentation à la collecte et non à la pesée.

Je souhaite acquérir un composteur



Gammes et tarifs vous seront présentés à la distribution des bacs pour commande. Coût avantageux car prise en charge partielle du SMICTOM.

Je souhaite sécuriser mon bac



Une serrure pourra être posée par le SMICTOM sur votre bac. Le coût de cette serrure sera à votre charge.

A quoi sert mon espace personnel et comment y accéder ?



- ✓ Compléter mon enquête
- ✓ Contacter le SMICTOM
- ✓ Signaler un problème de collecte, une arrivée ou un départ sur le territoire
- ✓ Consulter mes contenants, mes levées ...

✓ Accès : création de mon espace grâce aux codes indiqués sur mon courrier d'enquête (XXXXXX - XXXXXX)

Le tri sélectif change-t-il ?



La collecte du tri est maintenue une semaine sur deux.



Je consulte mon calendrier de collecte ou me rends sur www.smictomsud52.fr

Pour réutiliser vos bacs actuels pour le tri sélectif, le SMICTOM vous délivrera une signalétique adaptée lors de la distribution des bacs.



Pourquoi cette dotation de bacs ?



Notre objectif pour tous : Trier plus, trier mieux, diminuer le volume d'ordures ménagères résiduelles et améliorer les conditions de travail des équipes de collecte.

Les dépôts sauvages vont augmenter !



Ils sont répréhensibles et amendables. Selon l'étude d'Austral, la Redevance Incitative (RI) peut les atténuer voir les faire disparaître. 3 solutions :

- Volume de bac adapté aux usagers
- Action de prévention (ex. : le compostage)
- Facturation obligatoire d'un service minimum

Quels changements pour 2020 ?

Année blanche de facturation : facturation habituelle + simulation avec application de la Redevance Incitative (RI) pour comparaison

Quels changements pour 2021 ?

Mise en place de la Redevance Incitative (sous réserve de validation de vos élus)

